



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1314

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 17 février 2025, le Règlement numéro 1314 décrétant une dépense de 1 342 000 \$ et un emprunt de 794 567 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Nicolas, d'îlots de verdure, trottoir et piste cyclable du boulevard Taché Est et de pavage du Quartier 2B.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1314 le 14 mars 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1314 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 17^e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate